

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais que se tenait le 13 septembre 2016 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Pierre-David Tremblay, les conseillères Marie Élisabeth Courtemanche et Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Descarreaux et Michel McDonald. L'absence du conseiller Ken Ménard n'était motivée. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès verbaux du 9 et 25 août 2016**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Questionnaire)
 - 4.2 Ministère des Transports
 - 4.3 Subvention Programme PAERRL 2015
 - 4.4 Recyc-Québec (Subvention modification)
 - 4.5 Ville de La Tuque (Accusé réception Téléphonie cellulaire)
 - 4.6 Ministère des Affaires et Occupation du territoire (Fonds pour traitement des eaux usées)
- 5. Affaires découlant**
 - 5.1 Dépôt des intérêts pécuniaires suite à l'élection du 24 juillet 2016
 - 5.2 Projet Solution Ambra
- 6. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Règlement Code d'éthique et déontologie des employés municipaux
 - 6.2 Règlement Code d'éthique et déontologie des élus municipaux
 - 6.3 Renouvellement d'adhésion de la Chambre de Commerce
 - 6.4 Comités municipaux
 - 6.5 Travaux d'encrochement
 - 6.6 Assurance (Prime Classe affaires)
 - 6.7 Avis de motion Règlement rémunération des élus
 - 6.8 Firme DLA
- 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois d'août 2016
 - 7.2 États financiers du mois d'août 2016
 - 7.3 Rapport des taxes
- 8. Permis de construction**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**



N° de résolution
ou annotation

2016-09-01

2016-09-02

1. Ouverture de la séance

Le maire Pierre-David Tremblay souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition de la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller François Descarreaux.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Renée Ouellette et secondé par le conseiller Michel McDonald.

3. Adoption des procès verbaux du 9 et 25 août 2016

L'adoption des procès verbaux est proposée par le conseiller Michel Sylvain et secondée par le conseiller François Descarreaux et résolue unanimement par les membres du conseil.

4. Correspondances

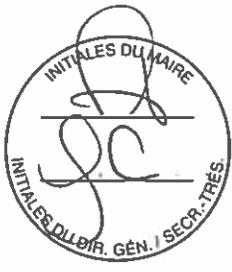
4.1 Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques souhaite recueillir de l'information sur les enjeux soulevés par les développements domiciliaires sans services ou partiellement desservis. Il nous invite à remplir un formulaire de 11 questions afin de les aider dans leurs recherches.

4.2 Le Ministère des Transports nous informe que suite à la réception d'une résolution concernant l'édition 2015 de l'exercice de reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) et en réponse à plusieurs interrogations soulevées concernant la réduction de l'aide financière, ceux-ci nous confirment qu'il n'est pas dans l'intention du Ministère de réduire les subventions aux municipalités pour l'exercice 2016.

4.3 La directrice générale, Josée Cloutier nous informe, qu'un chèque de 31 841.00 \$ daté du 6 septembre 2016 a été reçu du Gouvernement du Québec dans le cadre du projet PAERRL 2016.

4.4 Recy-Québec nous informe qu'il y a eu une erreur en novembre dernier concernant un montant pour le Régime de compensation de 2014 et 2015. À la suite d'une vérification approfondie, ils ont constaté un écart de +3,01 % par rapport à ce qui nous avait été annoncé. Un montant nous sera donc déposé en août 2016.

4.5 Ville de La Tuque accuse réception de notre résolution 2016-08-12 que nous avons envoyé le 26 août dernier concernant le projet de Solution Ambra pour la couverture cellulaire sur la route 155 Nord. Celle-ci sera soumise pour discussion lors de la prochaine séance



N° de résolution
ou annotation

exécutive du conseil d'agglomération, le 20 septembre prochain.

4.6 Les Affaires municipales et Occupation du territoire nous annonce l'arrivée du nouveau programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées. Nous avons jusqu'au 30 novembre 2016 ou jusqu'à épuisement des fonds pour présenter une demande qui sera analysée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

5. Affaires découlant

5.1 Mme Josée Cloutier, directrice générale informe les citoyens présents que tous les conseillers ont fait leur dépôt d'intérêts pécuniaires suite à l'élection du 24 juillet 2016 une correspondance sera envoyée au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

5.2 Le maire, M. Tremblay fait un bref survole sur la rencontre avec Solution Ambra, ceux responsable de l'installation de la téléphonie cellulaire.

6. Affaires nouvelles

6.1 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier un tel règlement pour se conformer aux exigences de la Loi sur l'éthique et de la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QU'UN tel règlement doit être modifié et adopté au plus tard au mois de septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné en date du 9 août 2016 par la conseillère Renée Ouellette ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Descarreaux et résolu par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche que le règlement suivant soit adopté.

6.2 Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un

4-16

3-16



N° de résolution
ou annotation

2016-09-03

code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier un tel règlement pour se conformer aux exigences de la Loi sur l'éthique et de la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QU'UN tel règlement doit être modifié et adopté au plus tard au mois de septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné en date du 9 août 2016 par la conseillère Renée Ouellette ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Sylvain et résolu par le conseiller Michel McDonald que le règlement suivant soit adopté.

6.3 Renouvellement adhésion Chambre de commerce & d'industrie du haut Saint-Maurice

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce & d'industrie du haut Saint-Maurice nous a envoyé notre renouvellement d'adhésion pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la municipalité d'être membre de la Chambre de commerce & d'industrie du haut Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie de certains avantages en étant membership 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que la municipalité renouvèle son adhésion à la Chambre de commerce & d'industrie du haut Saint-Maurice pour l'année 2016-2017 au coût de 196.61 \$ taxes comprise pour deux (2) cartes de membres sans nom.

2016-09-04

6.4 Création Comités municipaux

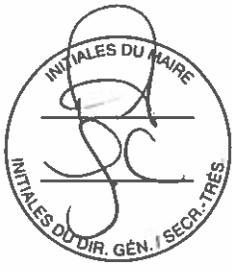
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger les résolutions portant les numéros suivant 2016-02-15 et 2016-08-05 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le comité de voirie pour comité de voirie et infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU'il est important de responsabiliser chaque conseiller dans des comités précis afin de leur permettre de représenter la municipalité de La Bostonnais;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain



N° de résolution
ou annotation

2016-09-05

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que l'on procède à la modification et à la nomination des conseillers pour chacun des comités municipaux suivants ;

C.C.U : **M. Michel McDonald**

Administration : **Michel Sylvain**

**Voirie et infrastructure
Municipale :** **Michel Sylvain**
François Descarreaux

**Développement
Sociale et
Communautaire :** **Marie-Élizabeth
Courtemanche
Renée Ouellette**

Comité de loisir : **Renée Ouellette**
Ken Ménard

**Ressources
Humaines :** **Renée Ouellette**

Comité coupe de bois : **François Descarreaux**

**Comité Sécurité
Publique et Civile**

Tourisme et Culture : **Marie-Élizabeth
Courtemanche
Renée Ouellette**

6.5 Travaux d'énrochement

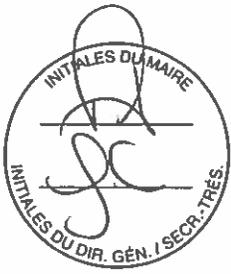
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 2016-08-04 pour corriger le montant des travaux exécutés au 1640, rang Sud-est et de la remplacer par celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'énrochement ont été effectués en 2009 afin de protéger et stabiliser les infrastructures municipales en l'occurrence la chaussée et le revêtement du rang Sud-est et ainsi d'assurer la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés sur une partie de terrain privé situé au 1640, rang Sud-est La Bostonnais et que ceux-ci ont eu pour effet de priver le citoyen de l'accès à la rivière en toute sécurité;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal, M. Martin Fortin c'est rendu sur les lieux pour évaluer la situation et a proposé au citoyen une solution permettant d'apporter les correctifs à la descente à l'eau et que celui-ci est d'accord avec la proposition;

CONSIDÉRANT QUE le devoir de la municipalité de corriger la situation sans toutefois créer un précédent;



N° de résolution
ou annotation

2016-09-06

CONSIDÉRANT QU'une estimation des coûts a été demandée à l'entreprise Les Agrégats Dany Morissette et présentée au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal autorise les Agrégats Dany Morissette à procéder aux correctifs au montant de 792.45 \$ taxes comprises en permettant au citoyen d'avoir à nouveau accès à la rivière Bostonnais en toute sécurité. La municipalité s'engage à effectuer les travaux sur la propriété de celui-ci, cependant elle ne se tient aucunement responsable de l'entretien futur de cet ouvrage. Le propriétaire ne pourra tenir responsable la municipalité d'éventuel dommage causé sur l'accès aménagé.

6.6 Assurance Prime Classe Affaires

CONSIDÉRANT QUE les employés de la municipalité ont à leur disposition un camion municipal F150 et qu'ils doivent le partager à l'occasion en eux;

CONSIDÉRANT QUE la cueillette des matières résiduelles et recyclages doit être effectuée avec le camion municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal doit effectuer des sorties terrains qui quelques fois ne peuvent être prévues d'avance;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal est prêt à fournir son véhicule à l'occasion lorsque celui de la municipalité n'est pas disponible ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission classe affaire nous a été fournie de l'assurance Promutuel assurance du Lac au Fleuve afin de protéger le camion personnel de l'inspecteur;

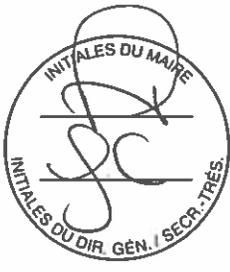
EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que la municipalité procède au déboursé de la différence de prime entre la classe promenade et la classe affaire pour le véhicule 2006 Chevrolet Colorado appartenant à l'inspecteur municipal M. Martin Fortin au montant de 37.06 \$ taxes comprises pour la période d'août 2016 au 29 juin 2017.



N° de résolution
ou annotation

2016-09-07

6.7 AVIS DE MOTION

MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2-15 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS

Je soussigné, Michel Sylvain, conseiller municipal de la municipalité de La Bostonnais donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement modifiant le règlement no 2-15 concernant le Règlement relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de La Bostonnais.

Les modifications porteront sur :

- Maire suppléant
- Rémunération du maire suppléant lors de remplacement du maire
- Déterminer le mois précis de l'indexation du coût de la vie
- Article 9 et 10, les montants d'allocations seront référés à la politique de dépense

6.8 **Affaissement au kilomètre 4,5 – Firme Groupe DLA**

CONSIDÉRANT QU'un affaissement de la chaussée a été constaté à la courbe au kilomètre 4,5 rang sud-est;

CONSIDÉRANT QU'une étude doit être effectuée sur la problématique de cet affaissement afin d'éviter tout incident majeur;

CONSIDÉRANT QU'UNE soumission a été demandée à la firme Groupe DLA et que celui-ci nous a fait parvenir une offre de services professionnels afin de procéder à cette étude;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal autorise la firme Groupe DLA à procéder à l'étude de la problématique d'affaissement dans courbe au kilomètre 4,5 dans le rang sud-est au montant de 3 805.10 \$ taxes incluses. Que la dépense soit puisée dans le poste budgétaire fond des carrières et sablières.

2016-09-08

7.1 **Adoption des dépenses**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois d'août 2016;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;



N° de résolution
ou annotation

2016-09-09

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois d'août 2016 telles que soumises par le personnel.

7.2 Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois d'août 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois d'août 2016 tel que soumis

7.3 Rapport de taxes

Voici les montants totaux des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015, 2016.

Au mois juillet 2016		Au mois août 2016	
2011	2 906.27 \$	2011	2 906.27 \$
2012	3 541.53 \$	2012	3 541.53 \$
2013	4 125.95 \$	2013	4 125.95 \$
2014	3 997.52 \$	2014	3 997.52 \$
2015	4 728.20 \$	2015	4 372.14 \$
2016	<u>29 977.78 \$</u>	2016	<u>51 560.82 \$</u>
Total	49 277.25 \$	Total	70 504.23 \$

Domaine l'Aventurier

Au mois d'août 2016

2011	2 906.27 \$
2012	3 422.95 \$
2013	3 575.04 \$
2014	3 670.76 \$
2015	3 810.76 \$
2016	<u>3 790.87 \$</u>
Total	21 430.93 \$



N° de résolution
ou annotation

8. Permis de construction

Au 31 août 2016, 11 permis ont été délivrés pour une valeur de 60 150.00 \$ rapportant à la municipalité une somme de 140.00 \$.

9. Rapport des comités

M. Michel McDonald : Informe les citoyens que le comité de CCU repartira, 3 sièges sont disponibles un dédommagement de 30\$ est donné à chaque rencontre. Si jamais les gens sont intéressés, ils peuvent postuler à la municipalité.

Mme Renée Ouellette : Informe les citoyens qu'elle est à la préparer la fête de Noël et demande au citoyens de venir en appuis à la publique d'agglomération mardi le 20 septembre 2016.

Mme Marie-Élizabeth Courtemanche : Développement communautaire, rencontre 2 x par mois la cuisine va très bien on popote!!

M. François Descarreaux : Le mémoire concernant la coupe de bois est prêt une rencontre est prévue pour la semaine prochaine et le dépôt au mois d'octobre.

M. Michel Sylvain : Les réparations au km 4.5 seront fait pour pas qu'elle devienne plus critique. On vise la sécurité avant tout.

10. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 40 et se termine à 21 h 05

11. Tour de table des conseillers

Les conseillers remercies les citoyens de leur présence dans la salle et leur souhaite de passer un beau mois et de revenir le mois prochain.

12. Clôture de l'assemblée

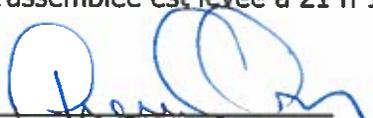
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

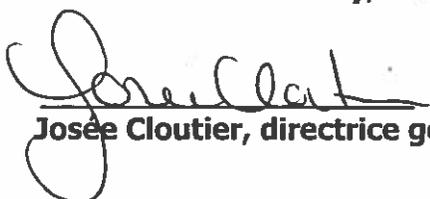
PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 10


Pierre-David Tremblay, maire


Josée Cloutier, directrice générale